

**Extrait du procès-verbal
du Conseil communal
Séance du 26 juin 2025**

Présidence : M. Jonathan Payot

Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de gestion de la Municipalité portant sur l'exercice 2024, entendu le rapport de la Commission de gestion, considérant que cet objet a été portée à l'ordre du jour, décide :

Art.
1 : d'adopter la gestion de l'année 2024 ;

Art.
2 : de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion 2024.

Ainsi délibéré en séance du 26 juin 2025.

Le Président :



Jonathan Payot



La secrétaire :



Nathalie Cattin